



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Associations

Question écrite n° 4222

Texte de la question

M. Yves Verwaerde demande à M. le ministre délégué aux affaires européennes de bien vouloir lui communiquer la liste exhaustive des associations françaises ayant reçu, au titre de l'année 1992, une subvention du budget de Communautés. Il demande également de lui préciser, pour chaque association bénéficiaire, le montant de la subvention.

Texte de la réponse

Il n'est pas possible de donner suite à la demande de l'honorable parlementaire. En effet, la plupart des subventions communautaires à des associations françaises font l'objet de versements directs de trésorerie par la commission aux bénéficiaires, sans transiter par le budget français. En conséquence, le gouvernement français n'en est pas informé. Les procédures de contrôle et d'évaluation des subventions communautaires aux associations ne fournissent pas non plus de données aussi globales, qui sont de peu d'utilité pour elles. Ainsi en est-il de la cour des comptes des Communautés européennes, qui opère des contrôles ciblés.

Données clés

Auteur : [M. Verwaerde Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4222

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1993, page 2147

Réponse publiée le : 20 septembre 1993, page 3028